

URIAGE/CHAMROUSSE

Une montée **POUR TOUS !**

10 Juillet 2021



CHALLENGE des 1000 grimpeurs

ecsel - PhPRADIER - <http://ecsel-cyclisme.fr>

Engagement : 8 € licenciés, 10€ non licenciés sur www.gmc38.fr, +2 € sur place (rond-point de la Tuilerie)

Epreuves accessibles dès 15 ans, H et F

Dossards et inscriptions 8h-8h45

- Sport santé et Randonnée loisir

Départ 9h15 à 10h30

- Grimpée chronométrée (challenge)

Départ 9h Podiums 11h30

Infos



04 76 25 65 46
Le Vélodrome
38320 Eybens





REGLEMENT GRIMPEE CYCLISTE URIAGE / CHAMROUSSE 1700

Descriptif de la manifestation :

La Grimpée cycliste de Uriage / Chamrousse est une course cycliste se disputant entre Uriage et Chamrousse.

Nous reprenons cette année la formule mass-start

La distance de l'épreuve est de 17 kilomètres pour un dénivelé de 1.300 mètres.

Participants :

L'épreuve est ouverte à tous les concurrents nés en 2005 et plus. Les mineurs doivent obligatoirement être en possession d'une licence FSGT, FFC, Ufolep ou FFtri.

A défaut, ils devront présenter une autorisation parentale, en plus du certificat médical.

Licences, certificats médicaux :

Conformément à l'article L231-3 du code du sport, pourront participer à l'épreuve :

- les concurrents titulaires d'une licence FSGT, FFC, Ufolep ou FFtri délivrée après remise d'un certificat médical,
- les concurrents titulaires d'une licence d'une autre fédération ainsi que les non licenciés, en possession le jour de l'épreuve d'un **certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition OU sport en compétition, datant de moins d'un an,**

Inscriptions, tarifs :

Les inscriptions peuvent se faire par :

* voie postale jusqu'au 03 juillet : 8 € (le tampon de la Poste faisant foi),

* par internet jusqu'au 08 juillet : 8 € (voir formulaire sur le site www.gmc38.fr) d'inscription)

*ou sur place le jour de l'épreuve jusqu'à 15 minutes avant le départ des concurrents, à Uriage : - 10 €

Droits d'engagements : à l'ordre du GMC 38 EF

Aucun participant ne peut prétendre au remboursement de son engagement quel qu'en soit le motif

Horaires :

Rassemblement, accueil et départ : l'accueil des coureurs aura lieu Rond-point de la Tuilerie, en face de la résidence de l'Europe, à Uriage, sur la commune de Vaulnaveys-le-Haut.

Le départ de la course sera donné plus haut, sur la route de Premol, à l'intersection avec la route des Clodits.

Le départ sera donné à **09h00**.

La remise des prix aura lieu après l'arrivée du dernier concurrent.

Dossards :

Une plaque de cadre sera remise à chaque concurrent, et devra être apposée sur le cintre de façon à pouvoir être vue de l'avant.

Celle-ci devra être restituée sur la ligne d'arrivée et servira de ticket pour le buffet d'arrivée.

Celle-ci devra être restituée sur la ligne d'arrivée et servira de ticket pour le buffet d'arrivée.

Classement et récompenses :

Récompenses aux 3 premiers Scratch Hommes et Femmes ainsi qu'aux vainqueurs de chaque catégorie, sans cumul de lot. Trophée pour le gagnant de la grimpee.

Présence obligatoire pour les podiums.

Hommes :

- 19 ans	- 30 ans
- 40 ans	- 50 ans
- 60 ans	+ 60 ans

Femmes : - 40 ans 40 ans et +

Handisport : Classement unique

Sécurité :

Les routes empruntées par la grimpee restent ouvertes à la circulation. Par conséquent, les concurrents doivent respecter le code de la route et notamment rouler sur la partie droite de la chaussée.

Les voitures suiveuses sont interdites, hormis celles de l'organisation.

Les cyclistes devront respecter le code de la route et les indications des signaleurs et motards encadrant l'épreuve. Avant le départ et une fois la ligne d'arrivée franchie, la responsabilité de l'organisateur est déchargée de tout accident ou incident.

Le port du casque à coque rigide est obligatoire durant l'épreuve.

Engagement des coureurs :

Tous les coureurs s'engagent à respecter le présent règlement sous peine de disqualification.

Un concurrent disqualifié ne peut prétendre au remboursement de son engagement.

Responsabilité de l'organisateur :

En dehors de l'itinéraire de l'épreuve (entre la ligne de départ et la ligne d'arrivée uniquement), la responsabilité du Grenoble Métropole Cyclisme 38 Eybens Formation ne pourra être engagée.

Le Grenoble Métropole Cyclisme 38 Eybens Formation n'est pas responsable des vols, bris de matériel, dommages aux véhicules des concurrents (voitures, vélos).

Droit à l'image :

Chaque participant accepte sans condition ni contrepartie que les photos et vidéos prises lors de cette manifestation soient utilisées sur internet et dans les médias.

La signature sur le bulletin d'inscription atteste l'acceptation du présent règlement et engage personnellement la responsabilité du concurrent.

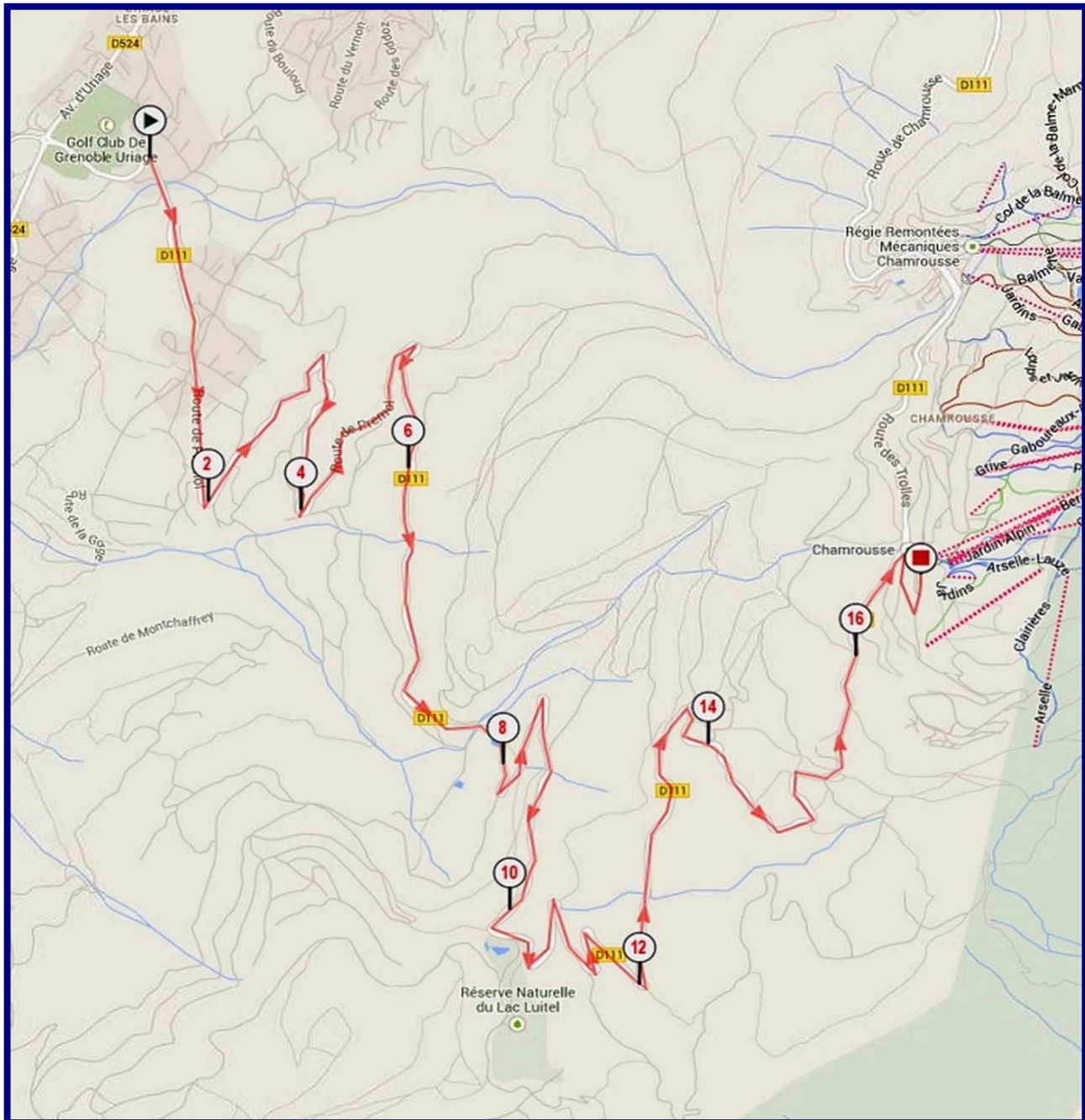
PARCOURS GRIMPEE CYCLISTE

URIAGE / CHAMROUSSE

SAMEDI 10 JUILLET 2021

Distance : 17 Km

Dénivelé : 1.300 Mètres





**FICHE D'INSCRIPTION
GRIMPEE CYC11 JUILLET 2021**

**r à : GMC 38-EF - Le Vélodrome - Avenue Maquis de l'Oisans - 38320 EYBENS
gmcyclisme38@gmail.com**

Nom : Prénom :
Date de Naissance : Sexe : F / H (rayer la mention inutile)
Adresse :
Code Postal : Ville :
Téléphone : Club :
N° de licence : Fédération :

Email :

Pour les licenciés FFCT ainsi que les non licenciés, joindre un certificat médical de NON CONTRE INDICATION à la pratique du cyclisme.

Nom du contact et n° de téléphone en cas d'accident :

Lien avec le concurrent :

J'atteste avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve* et l'accepte dans son intégralité et demande mon inscription.

Date :/...../2021

Signature :

* Règlement d'épreuve consultable sur internet : www.gmc38.fr

AUTORISATION PARENTALE

A remplir obligatoirement par un parent pour les mineurs

Nom de la manifestation : **GRIMPEE CYCLISTE URIAGE / CHAMROUSSE**

Date de la manifestation : **10 JUILLET 2021**

Je soussigné(e), (Nom, Prénom) : Père/mère/tuteur, (rayer les mentions inutiles)

autorise l'enfant (Nom, Prénom) :

A participer à la manifestation visée ci-dessus, en acceptant le règlement de cette épreuve dans son intégralité et demande l'inscription de mon enfant,
A recevoir les premiers secours en cas de besoin,
A être transporté en cas d'accident,
A être transféré à l'hôpital par un service d'urgence (Pompiers, SAMU) pour que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie, que nécessiterait l'état de santé de mon enfant.

Fait le :/...../2021

Signature :